



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/154
S/16987
27 février 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 63 de la liste préliminaire*
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 27 février 1985 adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à l'appel humanitaire que vous avez lancé le 29 juin 1984 aux Gouvernements de l'Iraq et de la République islamique d'Iran pour qu'ils s'engagent solennellement à n'utiliser d'armes chimiques en aucune circonstances.

En réponse à cet appel, le Président de la République islamique d'Iran, S. Exc. Hojjat-ul-Islam Seyed Ali Khamanei, dans sa lettre du 2 juillet 1984 publiée sous la cote S/16664, vous a déclaré notamment :

"Le Gouvernement de la République islamique d'Iran, respectueux des principes islamiques et humanitaires, et désireux de prouver à nouveau sa bonne foi, se félicite de votre appel et déclare qu'il s'engage sans réserve à poursuivre sa politique de non-utilisation d'armes chimiques ... La République islamique d'Iran continue à s'opposer vigoureusement à toute utilisation de ces armes inhumaines et en condamne inconditionnellement l'usage."

Considérant que l'utilisation par les Iraquiens d'armes chimiques contre la République islamique d'Iran est le premier cas bien documenté d'un crime aussi monstrueux dans l'histoire de l'humanité, crime qui est décrit en détail dans le rapport des spécialistes désignés par le Secrétaire général aux fins d'enquêter à ce sujet (S/16433), et me référant à nos lettres du 3 août 1984 (A/39/374-S/16690), du 22 octobre 1984 et du 5 février 1985 (A/40/118-S/16941) dans lesquelles, nous

* A/40/50.

A/40/154

S/16987

Français

Page 2

vous demandions, en vain jusqu'à ce jour de bien vouloir nous faire part de la réponse des autorités iraqiennes à votre appel, permettez-moi, Monsieur le Secrétaire général, de vous prier, en toute impartialité, d'informer notre Mission, ainsi que l'ensemble de la communauté internationale, de toute réaction que vous auriez reçue du régime iraquien à l'appel susmentionné.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 63 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Fereidoun D. KAMALI
